

Bulletin annuel n° 21

Année 2017



Journées Européennes du Patrimoine – étape de l'Association des Mécaniques Anciennes du Châtillonnais



ISSN 1291 6692

**Association pour la sauvegarde
du château de Montfort**
siège social : 3 rue de la Grande Boutière
Villiers 21500 Montigny-Montfort

montfort.chateau@laposte.net

SOMMAIRE

Bulletin annuel n° 21 - Année 2017

Le mot du président	2
Les bénévoles de la saison 2017	3
Bilan comptable	4 et 5
Rapport moral	6
Au fil des jours – saison 2017	7 à 16
Inscription du château à l'inventaire des M. H.	17
Carreaux de sol et objets divers	18 à 21
Deux aspects de la pierre taillée	22
Dessin représentant le château de Montfort	23
Reprise de fief de Frédéric Louis	24 et 25
Déclaration de la communauté de Montfort	26 et 27
Vente des terres et seigneurie à Louvois	28 à 33
Sentence contre les habitants de Montigny	34 et 35



montfort.chateau@laposte.net



Association pour la sauvegarde du château de Montfort (Côte-d'Or)

Rédaction :
Robert BROISSEAU
André CHERBLANC
Pierre GADALA
Bruno LACHAUME

Photographies :
Robert BROISSEAU
André CHERBLANC
Gérard POULLAIN
Alain ROUSSELET

Quatrième de couverture : restitution virtuelle d'un décor de sol médiéval d'après des fragments de carreaux retrouvés dans les gravats de démolition du château.



Le mot du président

«Voilà donc» un mois que s'est terminé l'AN 2017...

Année de toutes les difficultés pensions-nous alors à son entame, avec tout d'abord la quasi-impossibilité à agir qu'à cette époque-là, «on nous agitait sous le nez»...

Et puis, la bonne volonté semblant DORÉNAVANT (pensions-nous aussi, encore il y a peu...) avoir revisité nombre de nos partenaires institutionnels, cette année-là ne s'est «pas si mal passée que ça»... En effet, la plupart des actions-travaux envisagées ont, après exécution des quelques sécurisations nécessaires développées ici et là où il se devait, pu être maintenues dans des conditions d'exécution correctes ; il en a été de même des diverses «visites» et ouvertures au public...

Maintenant, la sécurisation minimale visant la sauvegarde des «beaux restes» de la «tour de l'EST» touche à sa fin, en particulier avec la «fermeture» de la voûte du rez-de-chaussée ; les déblaiements quant à eux, se poursuivent «dans de bonnes conditions» dans le «fossé EST» et les (énormes) pierres qui, il y a encore peu, encombraient le fossé SUD, ont toutes été remontées et sont dorénavant «à disposition»...

«La» citerne de la basse-cour est maintenant suffisamment remplie et son système de pompage finalement abouti pour qu'elle puisse dorénavant totalement et de manière fiable, se substituer au puits du château dont la pompe a grillé lors d'un orage voilà quelques années.

En dépit de leur nombre compté et de leurs occupations habituelles prenantes, les bénévoles de MONS FORTIS ont aussi su pratiquer un «partenariat d'opportunité» avec divers groupes ou association, sous la houlette entre autres de l'office montbardois de tourisme ; quant à elles, «les» journées du patrimoine - «pisseuses»; comme d'hab' – ont été animées et fructueuses cette année...

La visite bientôt (fin FÉVRIER?) de l'architecte monsieur JOUFFROY et les relevés du géomètre y associé, devraient maintenant permettre dans des temps pas trop longs (?), la résolution du cahier des travaux à effectuer sur le bâti et les diverses autres parties du château et donc, l'envoi aux zotoris-T des déclarations z'et demandes z'associées...

Étant entendu que c'est bien à cette intervention, financièrement endossée par la commune, «pilotée» et cautionnée par le «maire» de icelle, ainsi qu'à une certaine bienveillance de celui, que nous avons pu cette année encore «officier» sans trop de difficultés, toujours au service de cette noble cause qui nous mobilise tous tant : la sauvegarde – et plus car «affinités» ! - du château de MONTFORT !

Donnons-lui en acte au moins, en espérant que les pressions qu'il a pu et dû (!) subir de la part de certaines zotorités (ont-elles en cela, réellement valeur d' «autorité» ? Hum...) et qu'il subit probablement encor...

Ne le dévoieront pas du juste parti qu'il a lors pris, du soutien qu'il nous apporte !

En espérant que les quelques «vœux-pieux» émis dans ce court exposé des «faits et effets 2017» seront exaucés et que la «poursuite tranquille» de notre engagement pour «LE» CASTEL pourra se pérenniser, j'envoie – mais vous les aurez bien tard ! - mes vœux à tous et à chacun : «SANTÉ, BONHEUR», et davantage encore «BONNE HUMEUR», sans quoi rien ne va vraiment !

Bruno LACHAUME

Les bénévoles de la saison 2017



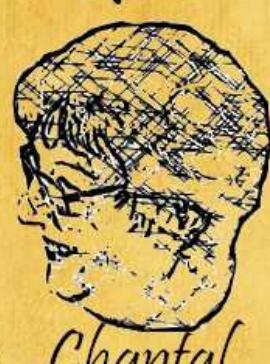
Aline



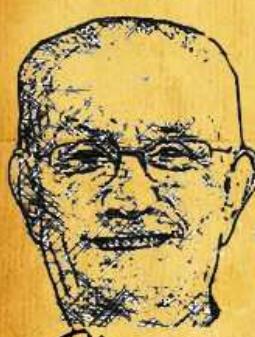
Gérard V.



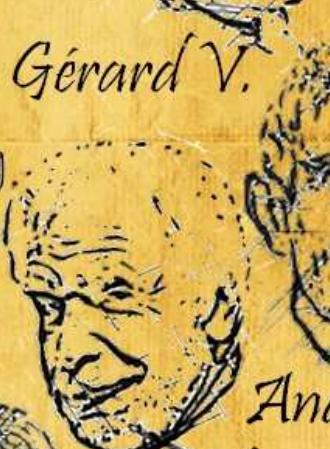
Alain



Chantal



Pierre



André Emmanuel

(Membre bienfaiteur)



Robert



Gérard P.



Yvonne



Marie-Reine



Antoine



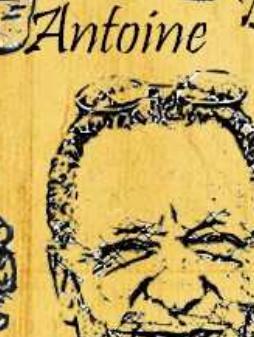
Bruno



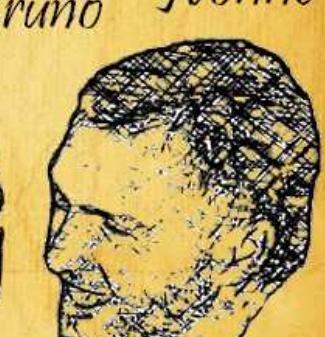
Stéphan



Laetitia



Yves



François

		2017	2018
DÉPENSES		prévisionnel	réel
Fonctionnement	1	1440,10	1180,41
Assurance	10	270,10	283,21
Bureau	11	100,00	14,80
Frais de banque	12	20,00	43,60
Edition bulletin	15	1000,00	838,80
Divers	17	50,00	
Equipement et entretien du site	3	620,00	502,24
Aménagement pour bénévoles	32	200,00	30,00
EDF	33	350,00	281,14
Carburant	34	70,00	113,26
Outilage	35		77,14
Intendance	4	1000,00	607,20
Travaux	5	500,00	285,19
Matériaux	51	400,00	257,04
Outilage	52	100,00	28,15
TOTAL DES DÉPENSES		3560,10	2575,04
			3940,00
RECETTES		prévisionnel	réel
Ressources propres à l'association	6	3160,10	2250,13
Adhésions	60	1000,00	1030,00
Dons des adhérents	61	250,00	584,00
Produit des visites	62	500,00	636,13
Apport de trésorerie	66	1410,10	
Subventions (Argent public)	8	400,00	
Commune de Montigny-Monfort	80	400,00	
TOTAL DES RECETTES		3560,10	2250,13
			2200,00
BILAN		0,00	-324,91
			0,00

Actif au 01-01-2017 :	5492,30
Actif au 31-12-2017 :	5167,39

Bilan comptable 2017

L'exercice 2017 présente un déficit de 324,91 €, qui vient diminuer encore un peu plus la réserve de trésorerie de l'association.

Les dépenses :

Les dépenses sont en nette diminution par rapport à 2016, où des frais avaient été engagés pour les Journées du Patrimoine et l'expositon du Saint Suaire, ainsi que pour l'équipement de la citerne.

La publication du bulletin annuel reste le premier poste des dépenses ; le coût de l'édition 2016 a été identique à celui de 2015, l'augmentation des frais d'impression ayant été compensée par une diminution du nombre de pages (36 au lieu de 40).

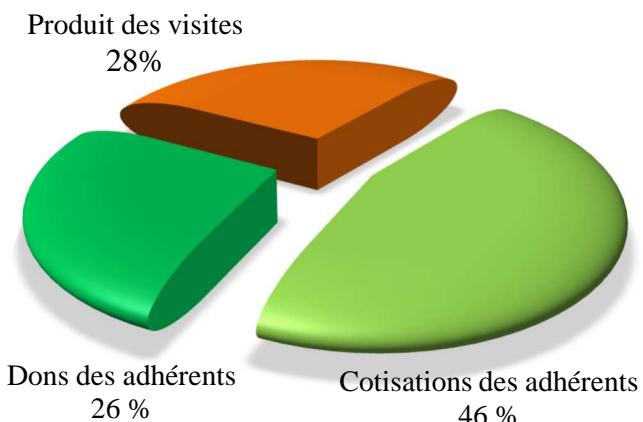
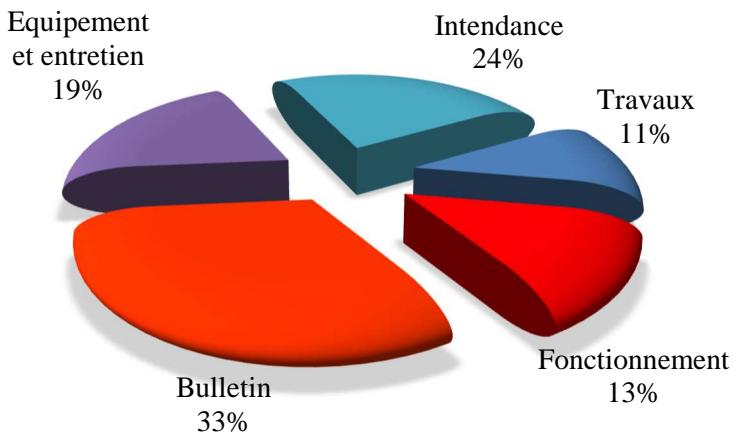
Les dépenses d'intendance ont aussi été moindres, les bénévoles participant souvent aux frais de repas lors des journées travaux.

Le coût de ces travaux eux-mêmes présente également un ralentissement lié au fait que l'association n'a plus le pouvoir de décider des actions à entreprendre.

Les recettes :

La subvention municipale n'ayant pas été versée cette année, la totalité du budget de l'association est assurée par les adhérents eux-mêmes : leurs cotisations, leurs dons et leur détermination à faire découvrir le site au public.

Le montant des adhésions 2017 est exactement le même que l'an dernier. En revanche le montant des dons des adhérents est passé de 310 à 584 €. Nous remercions tout particulièrement deux membres bienfaiteurs : Gérard POULLAIN pour un don de 100 € et Christophe GAVAZZI pour un don de 160 €



Prévisions 2018 :

Le budget prévu pour le bulletin 2018 a été augmenté en prévision d'un projet d'article assez long concernant l'inventaire fait en 1774 après décès de la baronne de la FOREST, suivi la vente aux enchères des meubles et effets du château en 1775.

Rapport moral

Cette année encore, les bénévoles de Mons fortis ont œuvré fidèlement au but que s'est donné l'association depuis sa création, il y a maintenant plus de vingt ans.

Les adhérents, bien qu'en légère diminution, continuent à soutenir financièrement l'association par leurs cotisations souvent augmentées d'un "don". Nous les en remercions et citons au passage Gérard Poullain, membre actif et bienfaiteur, pour un don de 100 € et Christophe GAVAZZI pour un don de 160 €.

Nous rappelons encore à tous les adhérents, voisins ou lointains, qu'ils sont cordialement invités à nous rendre visite à leur convenance.

La mise en état du fossé sud est achevée, les dernières grosses pierres remontées et une couche de terre étalée uniformément. La voûte de la tour orientale est refermée et son coffrage en partie déposé.

Après le nettoyage et la remise en eau de la citerne de la basse-cour, c'est un petit local technique qui a été aménagé. Un surpresseur évitera les à-coups lors de l'ouverture d'un robinet.

Le bail entre Mons Fortis et Monsieur Jean-Marie Féries avait confié la maîtrise d'ouvrage à l'association. En résiliant le bail, la commune de Montigny, nouvelle propriétaire, reprend à son compte cette maîtrise d'ouvrage. C'est donc elle qui décidera des travaux à venir.

Le monument est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, dont les services dijonnais exigent une étude préalable. Elle a été confiée par la commune au cabinet d'architecture de Dominique Jouffroy, à Dijon. Cette étude évaluera les urgences et les possibilités de travaux appelés "actions", que la commune pourra alors décider d'entreprendre. Chacune d'elles donnera lieu à une étude spécifique et à un dépôt de permis de construire. Il restera à déterminer si ces "actions" seront réalisées par l'association ou des entreprises spécialisées.

En attendant, l'association Mons Fortis ne pourra entreprendre que des travaux d'entretien et de mise en sécurité ; l'activité se trouvera donc ralentie dans le château.

Cet entretien n'est pas négligé avec la tonte régulière de la basse-cour et du parking, la lutte contre la végétation envahissante et l'attention apportée aux arbres et aux espaces fleuris. Nous pensons qu'une présence humaine, même intermittente, dans un environnement entretenu peut aussi dissuader les importuns, éviter les dégradations stupides et les pillages irrespectueux.

Nous saluons André Cherblanc pour son travail de trésorier depuis plusieurs années. Pierre Gadala a accepté de prendre le relai, nous l'en remercions.

Les repas, dans une ambiance très sympathique et souvent "tirés du sac", témoignent aussi de la convivialité de l'association. N'hésitez pas à vous joindre à nous, même pour une seule journée, une demi-journée, ou même juste le temps d'un apéritif...

Cette année encore, plus d'une soixantaine de journées de travaux ont réuni entre trois et douze bénévoles, qui ont aussi assuré l'accueil lors des visites estivales et des Journées du Patrimoine.

Nous espérons que cette belle dynamique durera encore longtemps.

Monsieur Martial MARTIN, copropriétaire du château est décédé le 9 décembre 2017, âgé de 82 ans. L'association Mons fortis présente ses sincères condoléances à sa famille.

Au fil des jours – Saison 2017

28 janvier : Réunion à la mairie



Le président (Bruno LACHAUME), le trésorier (André CHERBLANC) et Gérard POULLAIN rencontrent le maire Claude JACQUES assisté de deux de ses conseillers (Nicole ORIOL et Christophe GIRARD). Les représentants de l'association indiquent à la municipalité que la convention proposée unilatéralement ne peut être acceptée en l'état.

20 février : Rendez-vous avec l'architecte

Bruno et André prennent contact à Dijon avec Dominique JOUFFROY, architecte pressenti par la commune pour planifier les interventions sur le château. La municipalité ne l'a toujours pas engagé officiellement, une réunion des trois parties est prévue.

15 mars : Envoi de bulletins

Un exemplaire du bulletin 2016 est envoyé à Etienne CAQUEUE, qui nous a gracieusement prêté la copie du Saint Suaire pour notre exposition de septembre 2016, à Mathieu DUBOST, ancien adhérent ainsi qu'à quatre des anciens membres (années 60-70) de la section archéologique du collège Pasteur de Montbard dirigée par mademoiselle Huguette ROSSANO.

18 mars : Journée travaux :

Quelques dizaines de grosses pierres sont remontées une par une du fossé sud. Il en reste une soixantaine. Quelques-unes seront

utilisées pour aménager un escalier d'accès à la plate-forme rocheuse. La réserve de terre a commencé à être étalée. Le fossé aura bientôt l'aspect imaginé il y a dix ans.



Gérard VINCENT élague les arbres fruitiers de la basse-cour afin de circuler plus facilement avec la tondeuse.

1^{er} avril : Assemblée Générale



L'association compte actuellement 66 adhérents. 19 sont présents et 20 ont envoyé un pouvoir valide, le quorum est largement assuré.

La réunion se tient au rez-de-chaussée de la tour de l'ouest. Un petit diaporama des travaux effectués au cours de la saison 2016 et une vidéo de

reconstitution du château en 3D, créée par André CHERBLANC sont présentés aux adhérents, qui remercient chaleureusement les bénévoles.

L'ordre du jour prévoit d'abord une assemblée générale extraordinaire pour la modification de l'article 11 des statuts :

En raison de la diminution du nombre d'adhérents et pour rendre plus souple la gestion de l'association, sans avoir à procéder sans cesse à des déclarations administratives, il est proposé que le Conseil d'Administration soit composé **"d'un nombre variable de membres élus, dont le minimum est fixé à 7 et le maximum à 13"**. La modification est approuvée à l'unanimité (39 voix).



L'assemblée générale renouvelle ensuite les membres sortants du Conseil d'Administration. Robert BROISSEAU et Pierre GADALA, membres sortants, se représentent et sont réélus à l'unanimité (39 voix). Sans autres candidatures, le CA est donc maintenant composé de 11 membres.



Claude JACQUES maire de Montigny-Montfort exprime son point de vue sur l'avenir du site. Le conseil municipal est très partagé sur l'opportunité d'engager des frais pour ce que quelques-uns considèrent comme "un tas de cailloux". Il confirme la tenue prévue à la mi-avril d'une réunion avec les représentants de Mons fortis et Dominique JOUFFROY ; il considère que seul l'architecte peut débloquer la situation.



L'assemblée générale se termine par le traditionnel pot de l'amitié.

6 avril : Nettoyage



Après un tri effectué dans les différents stocks de bois de la basse-cour (anciens coffrages, planches et tasseaux) Gérard POULLAIN et André CHERBLANC brûlent tout ce qui n'est pas réutilisable ou trop dégradé par les intempéries. Les clous et fragments métalliques sont récupérés à l'aide d'un aimant.

8 avril : Réunion du CA



8 membres sont présents : André CHERBLANC, Bruno LACHAUME, Gérard POULLAIN, Gérard VINCENT, Laetitia PASCAL, Pierre GADALA, Robert BROISSEAU et Yvonne CHEVALLOT ; 3 excusés ont donné pouvoir : Alain ROUSSELET, Aline THIERY et Yves PASCAL. Le CA élit à l'unanimité le nouveau bureau : président reconduit : Bruno LACHAUME, trésorier : Pierre GADALA en remplacement de André CHERBLANC, secrétaire reconduite : Laetitia PASCAL, secrétaire adjoint reconduit : Robert BROISSEAU.

20 avril : La tondeuse reprend du service



Finalement, la patience et la persévérance d'André CHERBLANC ont fini par payer : la tondeuse est remise en état de marche. La bonne nouvelle tombe juste au moment où l'herbe de la basse-cour commence à avoir besoin d'une coupe de printemps !

17 mai : Réunion avec l'architecte

Dominique JOUFFROY, le maire de Montigny Claude JACQUES et les représentants de Mons fortis Bruno LACHAUME et André CHERBLANC se rencontrent à Dijon dans les bureaux de l'architecte.

Après la donation prévue de la propriété indivise de Monsieur MARTIN, la commune sera bientôt propriétaire de la totalité du site. Le maire effectuera chaque année une visite pour déterminer les zones qui pourront être ouvertes aux visiteurs. De même, toutes les demandes de manifestation devront d'abord obtenir son accord.

La convention proposée sera modifiée en concertation avec l'association. Elle est le préalable nécessaire avant tout engagement avec l'architecte pour établir une étude de l'existant et un projet à long terme. En revanche, un chantier de "consolidation du bâti" est envisageable. Le maire prendra contact avec les services dijonnais de la DRAC pour en déterminer les procédures.

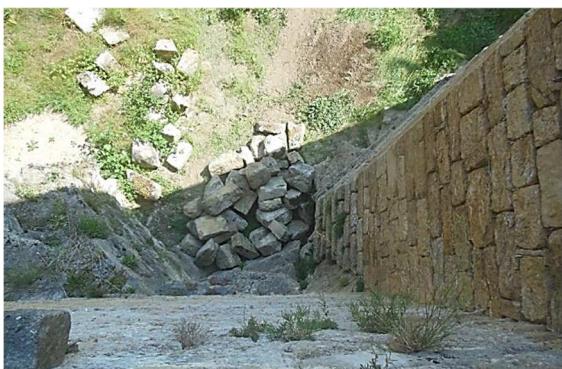
27 mai : Mise en état du fossé sud

Une fois encore – bientôt la dernière ! – des pierres sont remontées du fossé sud.





La plupart des pierres encore restantes sont regroupées au pied de la courtine, juste sous le treuil, afin de dégager la surface du fossé où le stock de terre prévu à cet effet sera bientôt étalé uniformément.



Du côté oriental du château, la bétonnière, mise à l'abri pendant l'hiver est de nouveau en place dans la salle E. Elle est nécessaire à la mise en sécurité les murs dégagés.



Un nouveau bénévole se joint à l'équipe : Stephan BACZKIEWICZ, fidèle adhérent avec son épouse Nicole, depuis de nombreuses années. Nous le remercions et lui souhaitons la bienvenue.

2 juillet : Randonnée pédestre et VTT



Une journée conviviale est organisée pour la deuxième année par la Musique des Corps Creux en partenariat avec l'Office du Tourisme du Montbardois et le Conservatoire de musique et de danse.

Trois parcours sont proposés : un circuit vélo famille, un circuit pédestre et un circuit VTT.



La mise en place des structures d'accueil est assurée par une équipe jeune et dynamique.

Le départ est donné à 8 heures 30 à Montbard avec une aubade de la Musique des Corps Creux.



Après une première étape à Montigny-Montfort, la soixantaine de participants arrive au château de Montfort vers midi.



L'apéritif musical offert par l'Office du Tourisme est suivi du pique-nique tiré du sac et du concert de l'après-midi.



Une visite du site a été organisée pour les personnes intéressées.



22 juillet et 12 août : Visites

Suite à la décision prise en présence de l'architecte le 17 mai (voir plus haut), le maire de la commune effectue une visite du site le 11 juillet pour établir avec l'association les mises en sécurité nécessaires à l'organisation de visites.

Ces travaux concernent la basse-cour :



Et la cour du château, qui est enclose d'un grillage de protection.

Les vestiges des voûtes du logis (ci-dessous) sont purgés et cimentés.



La visite de contrôle est effectuée par le maire le 22 juillet.

Ces deux ouvertures au public ont rapporté un peu plus de 320 €.



26 août : Réunion du CA :



Cette réunion fait le point sur les visites de l'été. Elle fixe la date de la prochaine **Assemblée Générale au samedi 7 avril 2018.**

Les journées travaux pour l'année 2018 : du 9 au 21 juillet et du 6 au 18 août. Des visites seront organisées, après accord du maire, le samedi 21 juillet et le samedi 11 août.

Le grand fossé sud :

Le tas de terre, qui avait été stocké à cet effet est enfin étalé (ci-dessous Alain et Gérard à l'œuvre).



Le fond du fossé est maintenant aplani et sera plus facile à entretenir, dès que l'herbe et la végétation reprendront leurs droits, ce qui ne tardera pas.



Dès que la poterne d'accès sera remise en état et l'escalier restauré, ce lieu constituera un véritable théâtre de verdure, propre à recevoir des spectacles musicaux ou autres.

Le parterre central :



Après débroussaillage, sarclage et labour, Stéphan a remis en état et fleuri le "rond-point".





En l'absence exceptionnelle d' André, un nouvel adhérent, Emmanuel PERRON, prend le volant du tracteur. C'est aussi un spécialiste de la mécanique... chouette !

16 et 17 septembre : J. E. P.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont encore lieu cette année sous un ciel incertain.

Le dimanche à 11 H, c'est l'arrivée des 30 voitures anciennes de l'AMAC (Association des Mécaniques Anciennes du Châtillonnais) et de quelques motos.



Les 70 accompagnants de cette très sympathique réunion avaient prévu un pique-nique sur place. Très bien organisés, ils avaient tout apporté : barnums, tables, chaises, etc. De notre côté, nous n'avons eu qu'à fournir quelques endroits abrités de la pluie menaçante.

Hangar à outillages :



Tour de l'ouest :



La remorque elle-même était occupée par une tablée souriante.



Après la visite du château (en 2 groupes) et la remise d'un chèque de 154 € de la part de l'AMAC, les vieilles dames sont reparties dans un concert de klaxons plus ou moins enroués...



...et sous les flashes des visiteurs, au nombre de 130 pour les deux journées. La recette globale s'élève à près de 500 €.



En raison du peu de bénévoles disponibles à la fin de la dernière semaine de travaux d'août, la "paulée" de fin de saison a été reportée à ce samedi 16 septembre.

Elle a réuni les participants aux travaux en présence du maire de la commune.

Gérard VINCENT a assuré la cuisson des brochettes. Un pâté de sanglier et un gâteau au fromage blanc ont aussi été bien appréciés.



25 novembre :

La voûte de la tour de l'est est refermée ; le coffrage est en partie déposé.



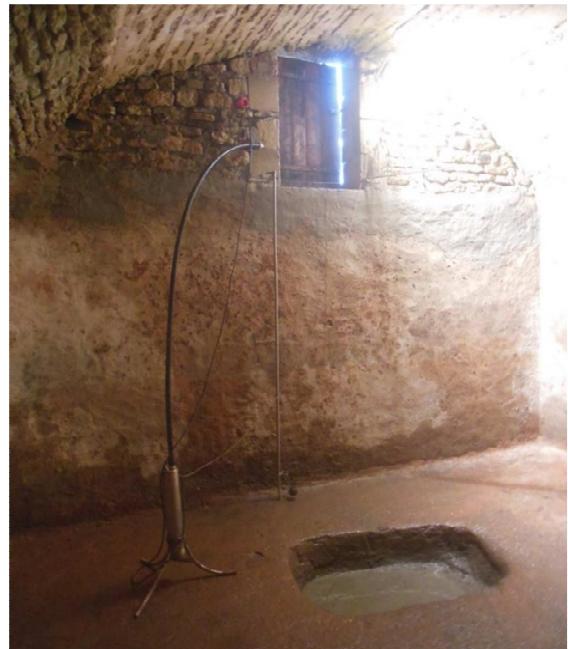
Les dernières grosses pierres du fossé sud, les plus lourdes, sont enfin remontées. Il faudra leur trouver un lieu de stockage.



Le treuil, maintenant inutile, est démonté. Il reste à mettre en place un parapet de sécurité.

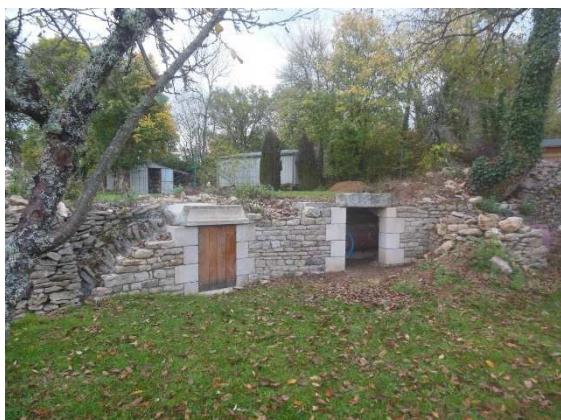
La citerne et son local technique :

Après le nettoyage et la remise en eau de la citerne (voir bulletin n° 20 page 15), un petit local technique attenant est aménagé au cours de l'été par André CHERBLANC pour y loger un surpresseur.



Cela évitera les à-coups lors de l'ouverture d'un robinet. Une jauge permettra aussi de vérifier rapidement le niveau de l'eau.





Après installation d'une porte, il faudra finir le mur de façade avec un garde-fou à hauteur de sécurité.

Bébé faucon attend bien sagement son petit-déjeuner, immobile dans sa tenue de camouflage.



Nos amies les bêtes :



Un loir effronté et curieux inspecte la propreté de la vaisselle.

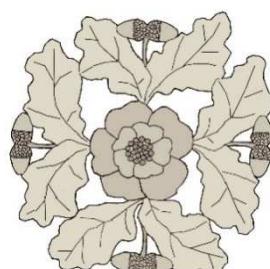
Ce petit monstre est la larve d'un papillon de nuit : le cossus gâte-bois (Cossus cossus).



Une des chauves-souris (rhinolophe) de la cave a été la vedette des journées de visite, photographiée des dizaines de fois. Les autres avaient préféré se cacher.



Les salamandres sont toujours bien présentes sur le site.

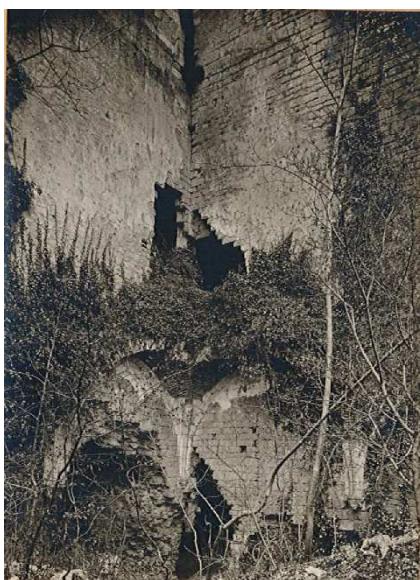


Inscription du château à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (1925)¹

Le projet de protection du château de Montfort est dû à l'initiative de Marius GAURE instituteur à Montigny. L'arrêté d'inscription est daté du 30 décembre 1925.

En raison de son ancienneté, le dossier de demande est très succinct. La description précise seulement : Château de Montfort (ruines).

Il est accompagné d'une carte postale représentant un dessin de la façade sud et de deux photos de Jules TILLET.

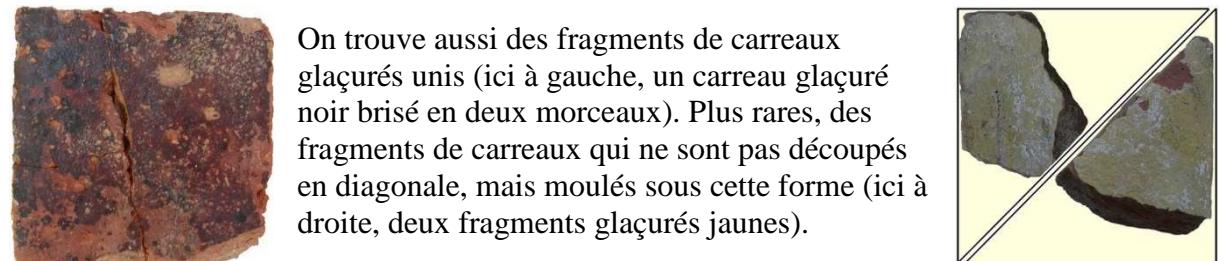
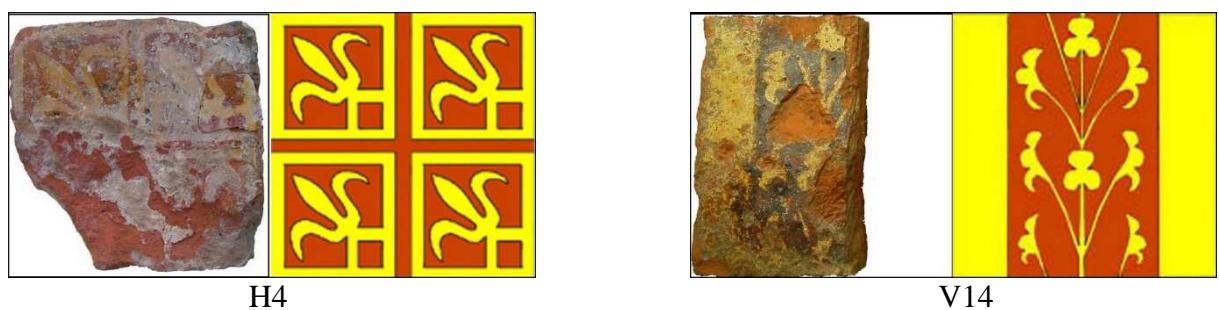
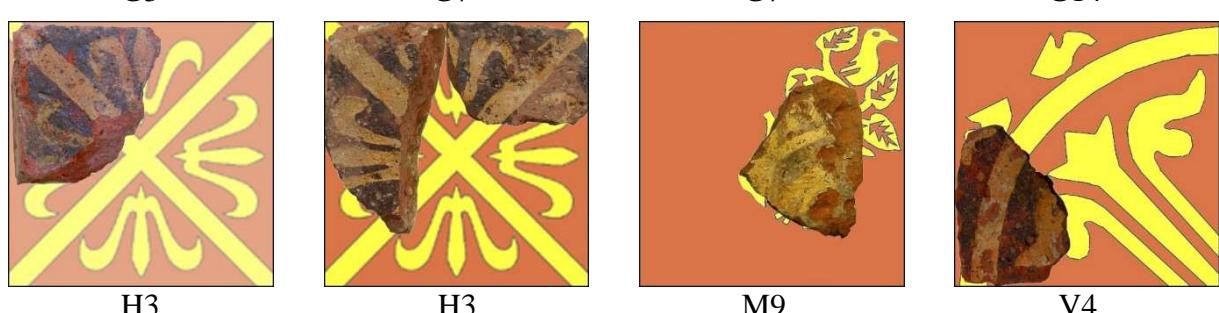
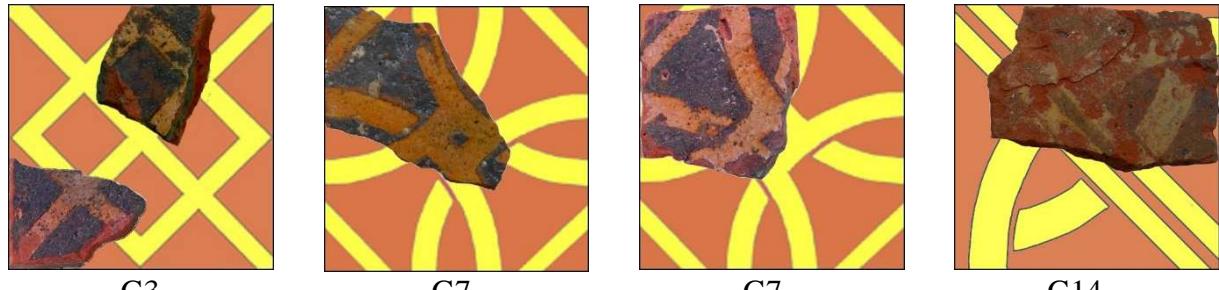


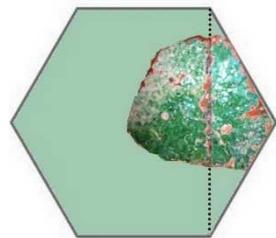
¹ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine de Charenton (1996/025/0233)

Carreaux de sol et objets divers

Les travaux de mise en sécurité, les débroussaillages et les divers tris, récupération de sable et nettoyages du site ont permis la découverte de quelques rares objets et fragments de décor abandonnés lors de la démolition du château au début du 19^e siècle.

15 fragments de carreaux de sol glaçurés bicolores appartiennent à 11 modèles différents :





De nombreux carreaux rouges non glaçurés sont prédécoupés en diagonale avant la cuisson afin d'obtenir une découpe plus nette. Les carreaux hexagonaux verts ne semblent pas avoir été utilisés uniquement dans la chapelle, mais aussi dans d'autres pièces, probablement au 15^e siècle, par Pierre de Bauffremont, sénéchal et gouverneur de Bourgogne. La pose de ces carreaux nécessite aussi des découpes sur les bords. Ci-dessus à droite : fragment de carreau hexagonal portant la marque d'une prédécoupe, mais qui a été utilisé entier.



Les objets métalliques retrouvés sont surtout des clous : fixation des tuiles et des ardoises, clous de porte, clous à ferrer les chevaux, etc. Mais aussi des pattes de scellement et des crochets.

Plus rares, car sans doute récupérées pendant la démolition, les agrafes qui servaient à assujettir ensemble les pierres courbes constituant les conduits extérieurs ronds des cheminées.



Les fragments de ces pierres courbes sont nombreux dans les gravats.

D'autres éléments de cheminées ont aussi été rejetés, comme le caniveau (ci-contre), assurant l'étanchéité de la base de la souche de cheminée sur le toit, les acrotères qui en ornaient les quatre angles (ci-dessous à gauche) ou ces fragments de décors des piédroits qui soutenaient les corbeaux et la hotte des foyers (ci-contre à droite).





Deux fragments de balustres, qui appartenaient à un balcon ou un escalier aménagé par la princesse Amélie au début du 17^e siècle.



Deux grosses pierres, la première en réemploi dans la maçonnerie, appartenaient à une porte (ou deux) avec ébrasement. La première montre que la feuillure en a été arasée. La seconde est un des sommiers de la voûte. On retrouve la même pierre à l'entrée de la cuisine.

Les restes d'objets en verre sont évidemment assez rares :



Deux petits fragments de verre sont les restes de coupes à tige, probablement du 14^e siècle.

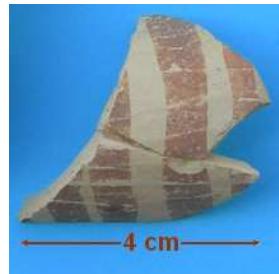
Un petit morceau d'os plat a sans doute été taillé dans la tête d'un animal. Il mesure 70 mm de long. Les angles en sont légèrement adoucis. Il porte sur chaque face un petit cœur gravé et hachuré.



Il pourrait s'agir d'un jeton en rapport avec un jeu de société.



Un petit fragment de céramique, brisé en deux morceaux, appartenait à une oule, sorte de marmite dépourvue d'anse, généralement décorée de stries verticales rougeâtres.



Quatre autres petits fragments de poterie noire, trouvés près de la citerne (aménagement d'un local technique), proviennent d'un vase à feu, sorte de bouilloire déposée dans un coin de l'âtre.



Deux petites pièces de monnaie de cuivre datent du 17^e siècle. Elles mesurent chacune 20 mm de diamètre :



+ MARIE.SOVVER.DE.DOMBES + DOVBLE.TOURNOIS.1626



*F.M.D.L.TOVR.DVC.D.BOVILLON +DOVBLE.DE.SEDAN.1637

Double tournois (deux deniers) du duché de Dombes. Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier (1605 – 1627), mariée à Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, est la mère de la "Grande Mademoiselle".

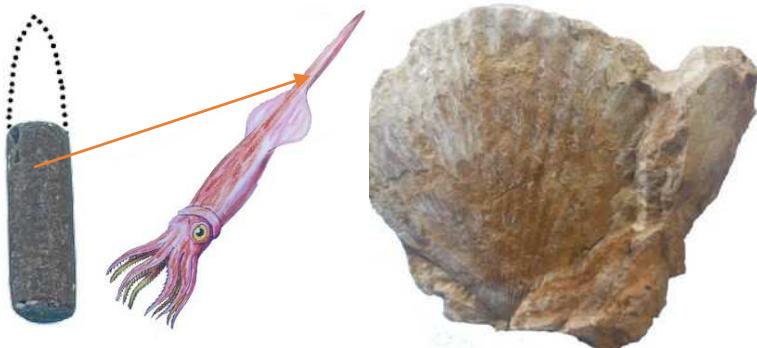
Double tournois (deux deniers) de la principauté de Sedan. Frédéric de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1605 – 1652) est le fils de Elisabeth Flandria d'Orange-Nassau, sœur de la princesse Amélie.

Quelques éléments naturels pour terminer :

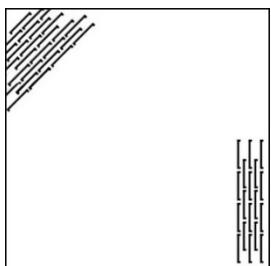
Un fragment de rostre de bélémnite, fossile du Crétacé.

Un beau fossile de pecten, coquillage bivalve de la même famille que les coquilles Saint-Jacques.

Et quelques coquilles et fragments de moules d'eau douce. On les trouve dans le mortier du 17^e siècle (princesse Amélie), qui utilisait du sable de rivière.



Deux aspects de la pierre taillée au Moyen-Age



La taille layée est utilisée dans la région essentiellement jusqu'à la fin du 12^e siècle. La taille peut être oblique ou perpendiculaire à la pierre.

Il existe deux sortes d'outils : Un outil à percussion lancée, utilisé à deux mains, le taillant (ou laye, laie) : et un outil à main, percuté à l'aide d'un maillet, le ciseau.



Aspect d'une pierre layée

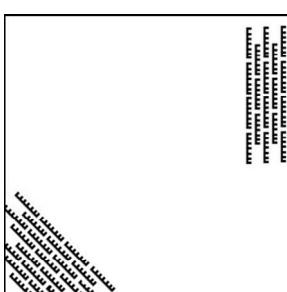


Au début du 13^e siècle, le taillant continue à être utilisé, mais apparaît une nouvelle catégorie d'outils dentelés. Les deux sortes (à percussion lancée ou à main percuté) existent sous deux formes selon la nature de leurs dents :

La bretture (ou taillant bretté, ou laie brettée) peut avoir les dents carrées ou pointues (bretture grain d'orge). Le nombre de dents, variable, a tendance à augmenter au cours des siècles.



Il en est de même pour la gradine (outil à main percuté), qui peut avoir les dents plates ou pointues.



Comme pour la taille layée, la taille brettelée peut être exécutée perpendiculairement ou obliquement. Une étude minutieuse permet d'évaluer le nombre de dents de l'outil.

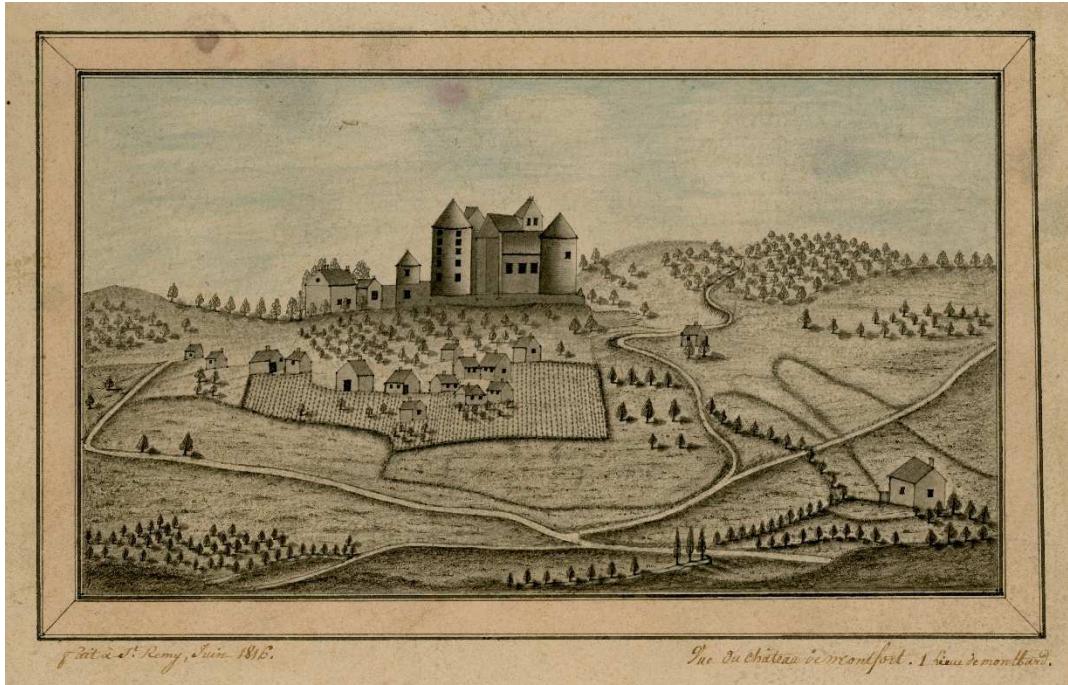


Aspect d'une pierre brettelée

Dessin représentant le château de Montfort

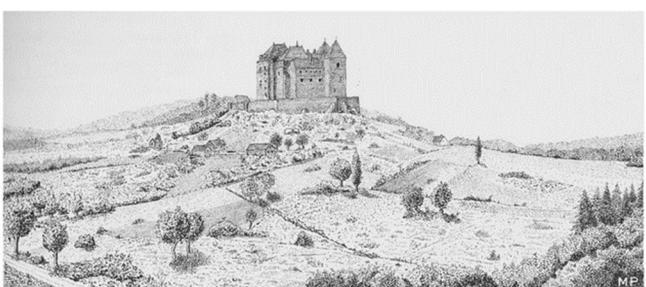
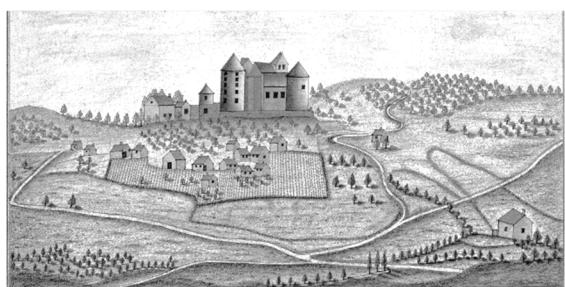
Mis en vente à Madrid (Espagne) en 2016, ce dessin porte la légende : " Château de Montfort 1 lieue de Montbard " et il est daté en bas à gauche : " fait à Saint-Rémy juin 1816 ". Il ne porte hélas pas de signature. A cette date, le château était sans doute déjà en partie démolie. Ce dessin a-t-il été fait de mémoire ? Ce qui expliquerait les écarts importants avec la réalité. Malgré les tours rondes, on peut imaginer les faces nord et orientale du château.

Devant le château, quelques maisons de ce qui pourrait être la rue de la Chapelle Saint-Denis, bien que la chapelle elle-même ne soit pas clairement représentée.



La petite tour, à gauche du château est-elle celle en ruine située au bord du fossé oriental ? La maison en bas à droite est probablement le moulin de Montfort, aujourd'hui disparu, mais qui figure encore sur une carte postale ancienne (ci-contre).

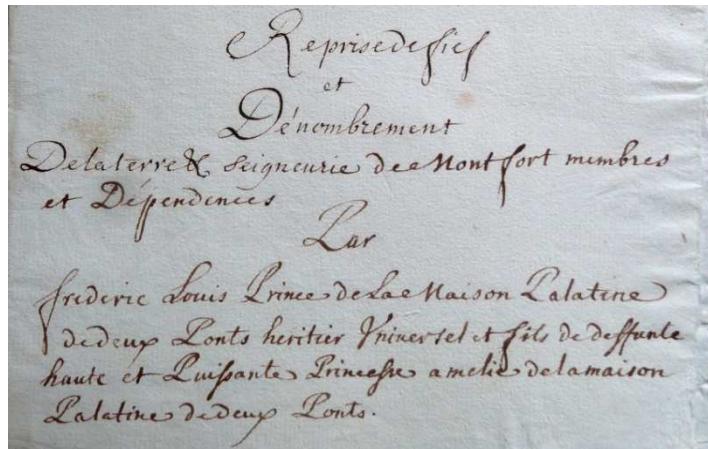
Ce dessin est à rapprocher de l'évocation de l'aspect nord-est du château illustré par Michel PAQUET (Ci-dessous à droite).



Reprise de fief et dénombrement de la seigneurie de Montfort par Frédéric Louis von Zweibrücken (1658)

La princesse Amélie d'Orange-Nassau est décédée le 18 septembre 1657 au château de Landsberg (Palatinat). Frédéric Louis, son fils unique et héritier universel, doit rendre les devoirs de foi et hommage, reprise de fief et dénombrement pour sa seigneurie de Montfort, "mouvante du roi de France à cause de son duché de Bourgogne".

L'acte est passé le 22 mai 1658 à Dijon¹, devant Jean REGNAULT, notaire royal, en présence de David PIERRE, régisseur de la baronnie et Bernard GUELDRAY demeurant à Genay.



Le prince Frédéric Louis absent de Bourgogne choisit pour le représenter Jean de PETERSDORF, chevalier, seigneur de Genay, baron de Cammin (Kammin en Poméranie prussienne puis allemande) et depuis 1945 Kamien Pomorski en Pologne.

Le 14 décembre précédent, le prince avait envoyé de Landsberg une procuration qui est jointe au dossier.

"Par la grace de Dieu, Frédéric Louys prince de la Maison Palatine de Deux Ponts, duc en Bavière, Juliers, Clèves et Monts, comte de Veldenz, Sponheim, de la Marche et Ravenspourg, seigneur de Ravenstein, fils et héritier universel de deffunte haute et puissante princesse Amélie, de son vivant aussi princesse de la Maison Palatine de Deux Ponts, duchesse en Bavière, Juliers, Clèves et Monts, comtesse de Veldenz, Sponheim, de la Marche et Ravenspourg, dame de Ravenstein, douairière et née princesse d'Orange, comtesse de Nassau, notre très honorée dame et mère, scavoir faisons par ces présentes, que nous estant, par son décès arrivé le 18^e de septembre dernier, escheu la terre et baronnie de Montfort, scitué au duché de Bourgogne dans le bailliage d'Auxois, mouvante et feodale de sa Majesté Très Chrestienne, dont nous sommes esloignés et absents. A ces causes nous avons prié et requis Monsieur de Petersdorf, baron de Camin et seigneur de Genay, demeurant audit lieu, de vouloir faire la reprise de fief, foy et hommage et toutes les choses requises en tel cas, en notre nom, pour ladite terre et baronnie de Montfort et en telle sorte le créons et constituons notre procureur spécial, général et irrévocabile, luy ayant donné et donnants charge, pour et en notre nom, se présenter en la Chambre des Comptes dudit duché de Bourgogne, à Dijon, et faire ladite reprise, donner dénombrement des droits et revenus et dépendances d'icelle, dans le temps préfix par la coustume dudit duché de Bourgogne, et l'affirmer véritable en notre ame et générallement pour tout ce que dessus circonstance et dépendance, faire par ledit sieur constitué ou autre qu'il subtituera sy bon luy semble, tout ce qu'il jugera expédition et convenable et fournir à tous frais qu'il appartient, mesmes eslire domicile si besoin est, ce que nous constituants, promettons avoir pour agréable, comme si nous-même l'avions fait, et relever ledit sieur constitué ou autre qu'il aura substitué, en tous frais et pertes, et le rembourser en toutes advances quy auront esté par eux faitte légitimement, à peine de tous despends,

¹ Archives départementales de la Côte-d'Or : B 10785

dommages et intérêts. Et à la surté et entretienement de ce que dessus, nous obligeons nos biens et mesmement ladite terre et baronne, par la court de Parlement et Iuridiction Royale au dit duché de Bourgogne. Renonceant à toutes choses contraires aux présentes. En vertu de quoy, nous les avons signés, fait apposer au bas le sceau de nos armes et contresigner par nostre secrétaire, en ce château de Landsberg, lieu de nostre résidence ce 14^{me} de décembre 1657."



Signature et sceau de Frédéric Louys prince de la maison Palatine de Deux Ponts.

Le document décrit toutes les terres sur lesquelles le seigneur exerce toute justice, basse, moyenne et haute. Suit l'inventaire de tous les biens, château, bâtiments, moulins, fours, pressoirs, jardins, terres, vergers, forêts, vignes, rivières, étangs. Il précise tous les droits, taxes, impositions en nature ou espèces dus par les habitants, les amendes encourues. Le seigneur a l'exclusivité du droit de chasse. Il peut même instituer des notaires, officiers de justice, lieutenant procureurs, etc. pour l'administration de ses terres de Montfort (22 habitants) et de Villiers (32 habitants), qui sont serviles et mainmortables et pour la terre de Villaines-les-Prévôtes, dont les 59 habitants sont affranchis, ce qui leur coûte une poule de coutume par habitant et par an. Tous sont soumis au droit de guet et à l'entretien du château. La plupart des droits sont amodiés à des particuliers, c'est-à-dire "sous-traités", moyennant une redevance.

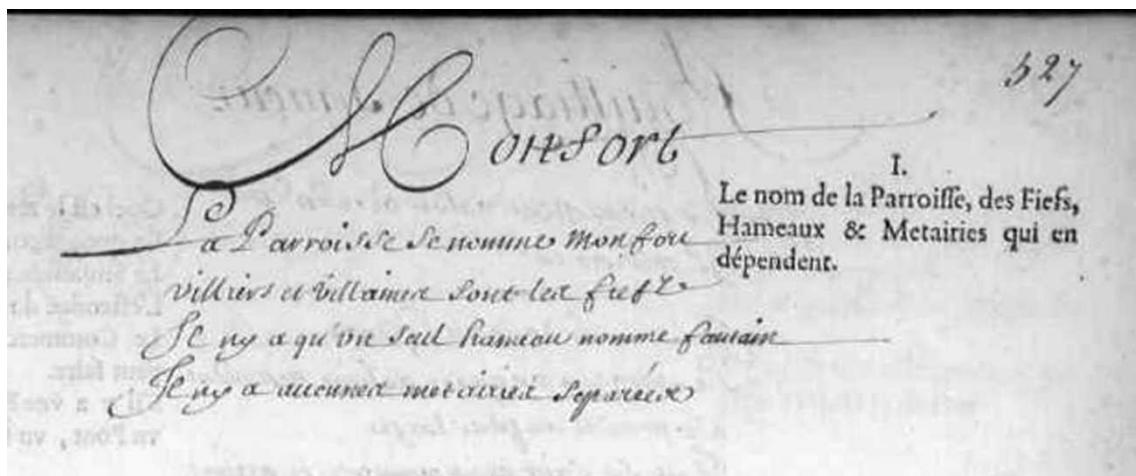
Sceau de Frédéric Louis

Les sceaux ont d'abord été plaqués sur les actes. A partir du XI^e siècle apparaissent des sceaux appendus au document par des liens divers (lacets de soie, rubans tissés, cordelettes de chanvre, bandes de parchemin, lanières de cuirs). Au XVII^e siècle se répand la pratique des sceaux sous papier. Une petite quantité de cire placée sur le document est recouverte d'un petit carré de papier souvent posé sur la pointe, l'empreinte est alors imprimée sur ce petit carré.

C'est le cas, sur ce document, du sceau de Frédéric Louis (portrait ci-dessous). Les armoiries sont timbrées d'une couronne de duc.



Déclarations des biens et dettes des communautés (1666)



En 1665 Colbert, ministre du roi Louis XIV, désire établir une descriptiton détaillée du pays. Il fait tout naturellement appel aux intendants des provinces, les "préfets de région" de cette époque.

Claude Bouchu (1628-1683), chevalier, conseiller d'État ordinaire du Roy en tous ses conseils, comte de Pont de Veyle, marquis des Essarts et autres lieux, est intendant de Bourgogne depuis 1656. Il représente en Bourgogne le bras juridique, fiscal, politique et financier du roi Louis XIV. Il est commis par lettres patentes du 22 septembre 1665 pour réaliser cette enquête dans l'intendance de Bourgogne.

De l'enquête de l'intendant Bouchu naît un mémoire, intitulé "Déclaration des biens, charges et dettes des communautés de la généralité de Dijon" ¹. C'est une suite de questionnaires, paroisse par paroisse. Classées par baillages, les paroisses et communautés de Bourgogne sont au nombre de 1950. C'est une masse énorme de 7800 pages, à raison de 4 par communauté, formant 9 volumes. Chaque enquête traite de 14 points. Bouchu délègue ses fonctions à des subdélégués chargés chacun d'une circonscription réduite.



Ci-contre : Claude BOUCHU (Statue de Jean DUBOIS)

¹ Archives départementales de la Côte-d'Or en ligne : C2885 (1666-1669) : <http://www.archives.cotedor.fr/cms/archives-en-ligne.html> (vue 259 à 262/455).

Montfort (pages 327 et suivantes) :

"La Paroisse se nomme Montfort. Villiers et Villaines sont les fiefs, il n'y a qu'un seul hameau nommé Fantain, il n'y a aucune métairie séparée.

[Elle dépend] de l'évesché de Langres, du bailliage de Semur, du grenier à sel de Montbard, de la recepte de Semeur.

[Le seigneur en est] le Prince Palatin du Rain, Duc de Lancebert, nommé Louis Frédéric Casimir, duc de Lancebert². L'on ne peut scavoir ses facultés pour estre estranger. Ne scavent pas ses employs ny mœurs.

[La paroisse] relève du Roy en sa chambre des comptes à Dijon, en toute justice, sous le titre de baronnie.

Le revenu peut valoir 6 à 700 livres. Il est situé dans un costeau. Le finage a un quart de lieue d'estendue à la prendre au plus large. Il ne s'y faict aucun commerce et à peine y peut on subsister. Il n'y a point de pont, rivière ny passage.

Il y a quelques bois appartenans au Seigneur. C'est un pays de montagne et non de plaine. Il y a quelque bled, il y a quelque seigle, il y a quelques vignes de fort peu de rapport, il y a quelques prez dans les valons de fort peu de contenence. L'arpent de terre rend dix boisseaux, la soiture de prez vaut cent sols.

Il y a treize ou quatorze habitans y compris les hameaux et métairies. Ils sont très pauvres. Ils sont imposés à 450 livres la présente année 1666, conjointement avec les hameaux et métairies. Il n'y a aucun péages, octrois, ny charges ordinaires.

Il y a fort peu de communauté, de fort peu de valeur. Il y en a d'usurpées par le seigneur dudit lieu. Il y en a d'allienées pour plus qu'elles ne vallent à un nommé CONTOUR pour 200 livres depuis un an.

Montigny, Montfort et Villiers, desquels la cure est conjointement uny, vaut 300 livres, despend de l'abbaye des Puys d'Orbes. Le curé faict son devoir. La dixme appartient au curé et à la Dame du Puys d'Orbe et au chapitre Saint Geney³. Elle se lève de 20 gerbes l'une⁴ sur toutes sortes de grains. Elle est admodiée par commune année 150 livres.

Il y a un prieuré sous le titre de Saint Denis de Montfort ou résidoient autrefois des religieux dépendants de l'abbaye du Puys d'Orbe. Il n'y a à présent qu'une petite chapelle assez mal en ordre, quoy que le revenu soit assez considérable, qui monte à (300) livres de rente. Il ne s'y fait aucun service, sinon une messe par semaine, que le curé de Montigny y dit, mais qu'outre cela on y doibt dire treize grandes messes par an, qui sont négligées. Il est annexé à l'abbaye d'Orbe."

² Frédéric Louis de Zweibrücken Landsberg, comte palatin du Rhin (1618-1681), seul fils survivant de Frédéric Casimir et de la princesse Amélie.

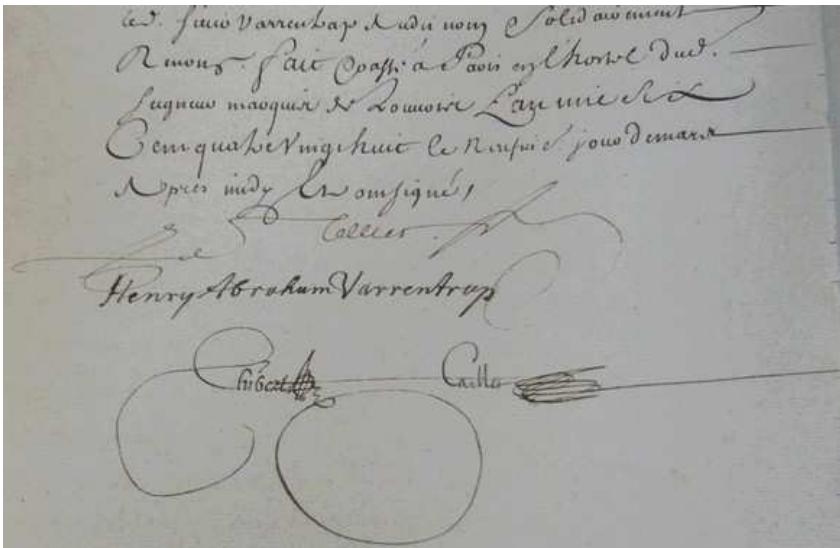
³ Est-ce le chapitre de l'église Saint-Genest de Flavigny-sur-Ozerain ?

⁴ Soit 5 %

Vente des terres, seigneuries et baronnie de Montfort au marquis de LOUVOIS (9 mars 1688)

A la fin du 17^e siècle, François Michel Le Tellier, marquis de Louvois¹ et de Courtanvaux², conseiller du roi en tous ses conseils, secrétaire d'état et chancelier de ses ordres, acquiert les terres, seigneuries et baronnie de Montfort³.

Ci-contre : les signatures de Louvois (Le Tellier), de Varrentrap et des deux notaires Thibert et Caillet.



La vente comprend principalement :

Le château de Montfort, avec basse-cour et colombier.

Les villages de Montfort et Villiers, avec son étang.

Le village de Villaines-les-Prévôtes, où il y a paroisse et un vieux château ruiné, entouré de fossés, dont il ne reste qu'un pan de mur et une vieille tour.

La métairie de Fatin, dont une partie est située au finage de Montigny.

Les haute, moyenne et basse justices sur tous ces territoires.

Les terres, prés, vignes, vergers et bois, qui sont précisément décrits dans les divers actes.

Des rentes en deniers sur des terres situées à Crépand et à Montigny.

Des rentes et des cens en argent, blés, orge, avoine ou autres grains et en noix.

Les fours banaux de Montfort et Villiers, les pressoirs banaux de Villiers et de Villaines ainsi que les places où il sont situés, le moulin banal de Montfort.

Et toute une série de droits seigneuriaux, notamment :

Droit de servitude et de mainmorte.

Lods et vente : taxe sur la vente ou l'échange de terres roturières.

Droit de poules de coutume : chaque feu (famille) doit au seigneur une poule par an. Bien qu'assez modique, cette taxe est très mal perçue par la population. On trouve plusieurs procès intentés par la justice de Montfort à plusieurs habitants notamment de Villaines-les-Prévôtes, qui bien qu'affranchis, doivent livrer cette poule.

Droit de taille et de tierce : impôts sur les propriétés foncières et les récoltes.

Droit de banvin : priorité qu'a le seigneur de vendre exclusivement son vin pendant les 4 à 6 semaines qui suivent la vendange.

Droit de guet et garde : originellement c'est l'obligation par la population de faire le guet et monter la garde au château. Ce droit est plus tard converti en redevance en argent ou en grains.

Droit de pêche et de chasse sur tout le territoire de la seigneurie.

Dimes en grains, vin, chanvre et agneaux.

¹ Lors de son mariage, il reçoit en dot de la part de son père le château de Louvois, dans la Marne.

² Le château de Courtanvaux est situé sur la commune de Bessé-sur-Braye dans la Sarthe.

³ Archives Nationales : ET/LXXV/346 : Projets d'acte, acte de vente et procurations des princesses.

Droits de corvée de charrues et de bras.

Droit d'épaves : de s'approprier toutes les choses trouvées dont le propriétaire est inconnu.

Droit d'aubaine : droit par lequel le seigneur hérite des biens d'un étranger mort sur ses terres.

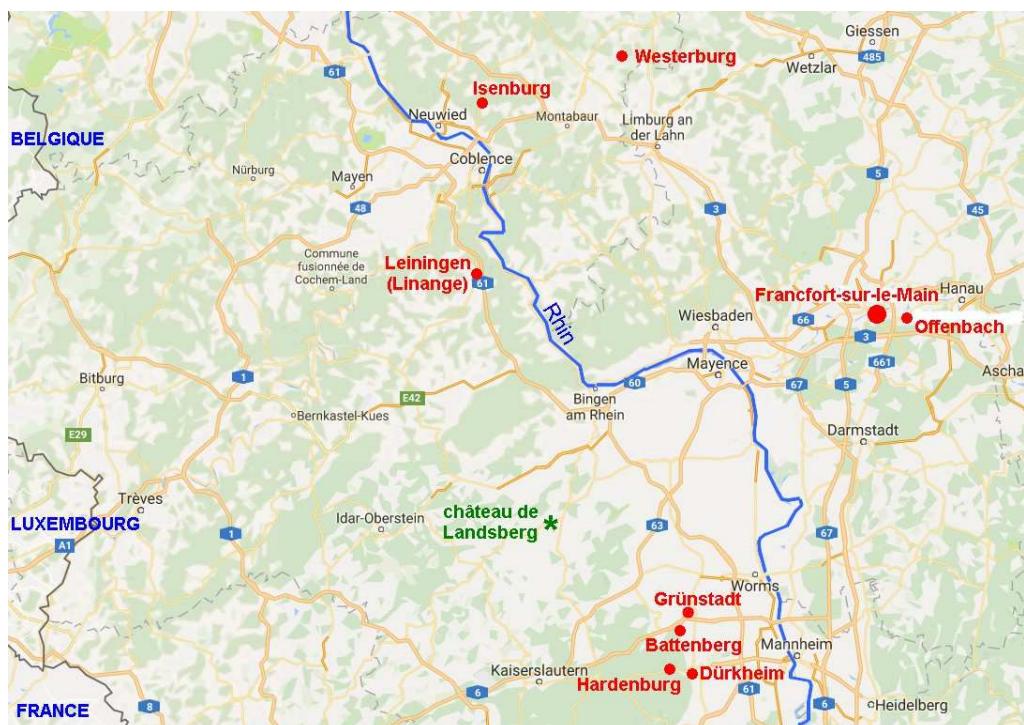
Droit de confiscation : de confisquer les biens d'un condamné.

Droit de bâtardise : droit du seigneur haut justicier d'hériter des biens des enfants bâtards, nés, ayant vécu et morts sur ses terres.

Droit de biens vacants : droit de s'approprier les biens sans propriétaire connu.

Sans oublier les nombreuses amendes perçues en cas d'infraction à l'un de ces droits.

La procédure donne lieu à une série d'actes et de procurations. En effet, les deux princesses, filles et héritières de Frédéric Louis des Deux-Ponts et petites-filles de la princesse Amélie, ne résident pas en France, mais dans le Palatinat.



Charlotte Amélie (1653 - 1707), épouse de Jean Philippe, comte d'Isenburg habite à Offenbach-sur-le-Main ; sa sœur Elisabeth Christine (1656 - 1707), veuve de Emich, comte de Leiningen Dabo habite à Battenberg. Elle se remariera à Frédéric Christophe burgrave de Dohna-Lauck.



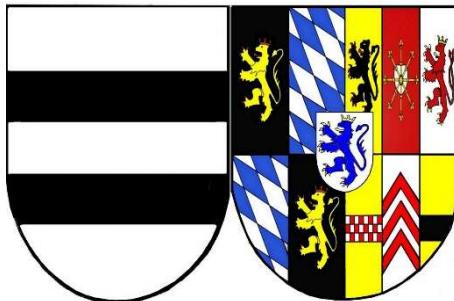
Château d'Isenburg à Offenbach-sur-le Main



Ruines du château de Battenberg

Un projet d'acte est d'abord soumis à chacune des princesses. Elles établissent ensuite devant notaire une procuration afin d'être représentées lors de la signature de l'acte final. Elles choisissent Henry Abraham Varrentrap qui est marchand bourgeois à Francfort-sur-le-Main.

Jean Thomas Abbé, notaire impérial à Francfort, établit la procuration de Charlotte Amélie au château du comte d'Issenbourg à Francfort. L'acte porte les signatures et les sceaux de cire rouge du comte et de la princesse son épouse.



*Jean-Philippe
Comte d'Issenbourg
et Badinguen*

*Charlotte Amélie Princesse
Palatine de Badinguen
Comtesse d'Issenbourg et
Princesse de Badinguen*

Le comte porte les armes d'Issenbourg : "d'argent à deux fasces de sable". La Princesse porte les armes de son mari accolées à celle de Landsberg : "Parti : En I : écartelé en 1 et 4 de sable, au lion d'or, armé et

lampassé et couronné de gueules (qui est le comté palatin du Rhin) et en 2 et 3 fuselé en bande d'azur et d'argent (qui est Bavière). En II : coupé de deux parti de trois, en 1 d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules (qui est Juliers), en 2 de gueules, à l'écusson d'argent, au rais d'escarboucle d'or brochant sur le tout (qui est Clèves), en 3 d'argent au lion de gueules, la queue fourchée passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or (qui est Berg), en 4 d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires (qui est La Marck), en 5 d'argent, à trois chevrons de gueules (qui est Ravensberg) et en 6 d'or à la fasce de sable (qui Möers) ; sur le tout d'argent au lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or (qui est Veldenz)".

Les témoins sont Louis Trezin et Jean Conrad Lichtenberg.

Ce premier document se termine par l'extravagante signature du notaire accompagnée de son sceau sous papier et incluant la formule latine :

"In fidem et testimonium
ut supra ratione officii
publici requisitus et
rogatus.

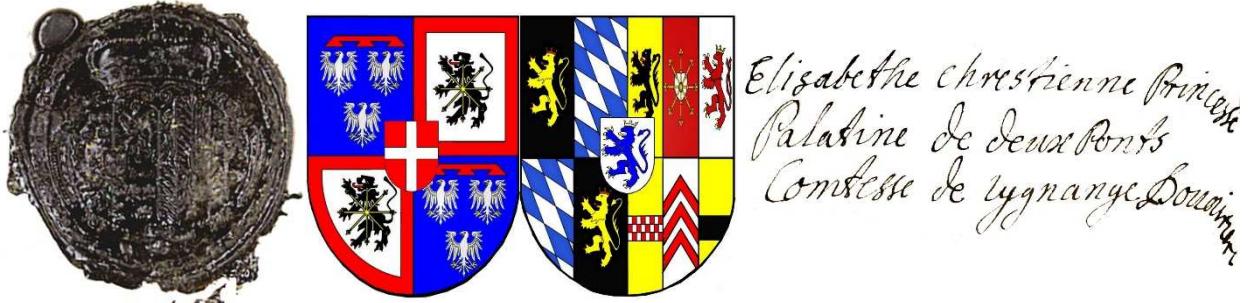
Abbas not[ariu]s
pub[li]cus. A[nno] 1688"
(En foi et témoignage de
ce que dessus, en raison de
mon office public, requis
et appelé.

Abbé, notaire public –
L'an 1688)



C'est au château de Battenberg, aujourd'hui en ruine, qu'Elisabeth Christine signe sa procuration, devant François de Neuveforge, notaire royal du comté de Leiningen Westerburg, résidant à Grünstadt et Guillaume Hachenbourg notaire royal du comté de Leiningen Hartenburg, résidant à Dürckheim.

L'acte porte le sceau d'Elisabeth Christine ; il est de cire noire car la princesse est veuve depuis un peu plus de trois ans. Elle est comtesse douairière de Linange (Leiningen).



Comme sa sœur cadette, la princesse porte les armes de sa famille paternelle de Landsberg. Elles sont accolées à celles de son défunt mari : "Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à trois aigles d'argent, armées et becquées d'or, accompagné en chef d'un lambel de gueules (qui est Linange =Leiningen) ; au 2 et 3 d'argent au lion de sable lampassé de gueules, à la bordure de gueules, à une escarboûcle de huit sceptres d'or brochante sur le lion (qui est Dagsbourg = Dabo, département de la Moselle) ; sur le tout de gueules à la croix d'argent (qui est Aspremont)".

Les sceaux des deux notaires royaux sont apposés sur le ruban de soie bleue qui relie les actes.

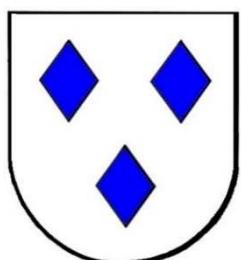


*Guillaume Hachenbourg
Notaire Royal*



Guillaume Hachenbourg porte un blason "de gueules (rouge) à un château d'or", ce qui rappelle son nom : Burg = château en allemand.

*Neuveforge
Notaire*

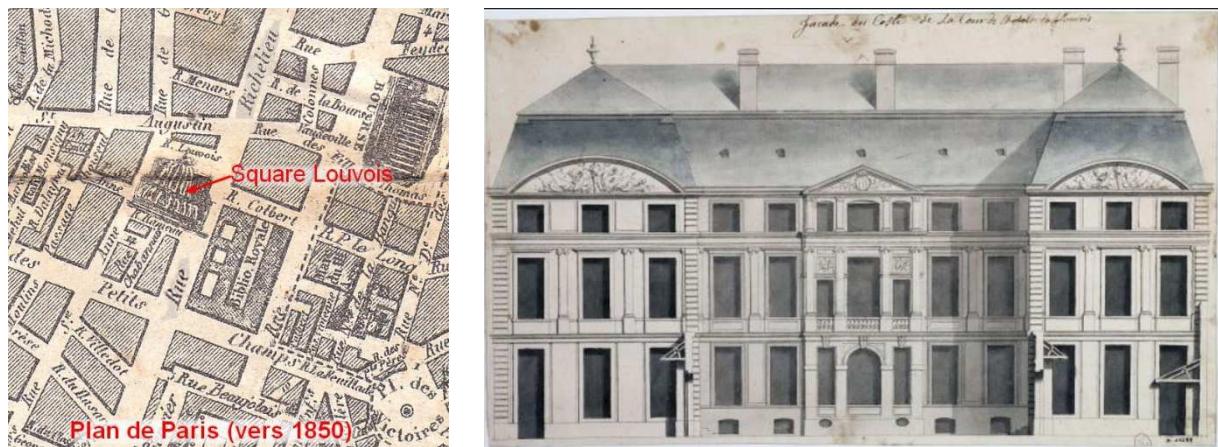


Le second notaire, François de Neuveforge porte "d'argent à trois losanges d'azur"

Les témoins sont François Casper de Languen, bailli des comtés de Linange et Louis de Savigny, lieutenant bailli au comté de Linange.

Fort de ces deux procurations, Henry Abraham de Varrentrap peut se présenter le 9 mars 1688 à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint Roch, à l'hôtel particulier de Louvois.

Un square occupe aujourd'hui l'emplacement de cet hôtel détruit à la fin du 18^e siècle.



Emplacement de l'hôtel de Louvois (actuel 2^e arrondissement) et sa façade côté cour.

L'acte est établi par Thibert et Caillet, notaires au Châtelet de Paris. La vente faite pour la somme de 62000 livres.

Le 5 mai suivant, Louvois fait enregistrer par la Chambre des comptes de Dijon sa reprise de fief⁴, son aveu (déclaration au seigneur suzerain des biens qu'il "avoue" tenir de lui), ainsi que son dénombrement (description détaillée des biens constituant le fief). Ce dénombrement retranscrit celui établi le 28 janvier 1682 par les deux princesses après le décès de Frédéric Louis, leur père. Ces déclarations sont bien sûr onéreuses.

Mais les formalités ne sont pas terminées pour autant. Il reste une cérémonie un peu étrange à effectuer : la prise de possession.

Louvois ne vient pas lui-même à Montfort pour y procéder. Il donne procuration à l'un de ses fidèle agent, Augustin Babelon, écuyer, seigneur de Junay (Yonne), conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres, par acte reçu le 12 avril 1688 à Versailles devant Morlon et Caillet, notaires au Châtelet⁵.

La prise de possession s'effectue le 8 mai 1688 en présence de Pierre Lemullier avocat à la Cour, juge, châtelain, prévôt et maire de Semur-en-Auxois et Pierre Champregnault, notaire royal au même lieu.

Pour bien marquer que la seigneurie appartient désormais à Louvois, son représentant Augustin Babelon parcourt le château en se comportant comme un propriétaire : "Il est entré [...] dans toutes les chambres dudit château, et dans celle appelée "la chambre de monsieur le Prince"⁶ y a faict faire du feu soubz la cheminée. Après quoy, il a ordonné que l'on ferme toutes les portes dudit château, ce qu'ayant esté faict, il les a faict aussy tost ouvrir, dont nous luy avons donné acte [...] pour servir et valoir audict seigneur Marquis de Louvois d'un titre légitime de sadite prise de possession."

⁴ AD 21 : B 10854

⁵ AD 21 : B II 755/1 : Procuration et acte de prise de possession.

⁶ Sans doute la chambre de l'époux de la princesse Amélie : Frédéric Casimir de Landsberg, mort à Montfort le 30 septembre 1645.

Un autre acte vient clore les procédures. Il s'agit du "Décret de Montfort" ⁷ :

Pour percevoir une somme due par un débiteur, il est possible de faire saisir ses biens réellement et de les faire vendre aux enchères par décret.

Comme il est prévu dans l'acte de vente et pour "purger" ces biens de toutes dettes ou hypothèques, Louvois les fait « décréter » à ses frais pour s'en rendre adjudicataire pour la somme de 62000 livres, sans être tenu de payer davantage.

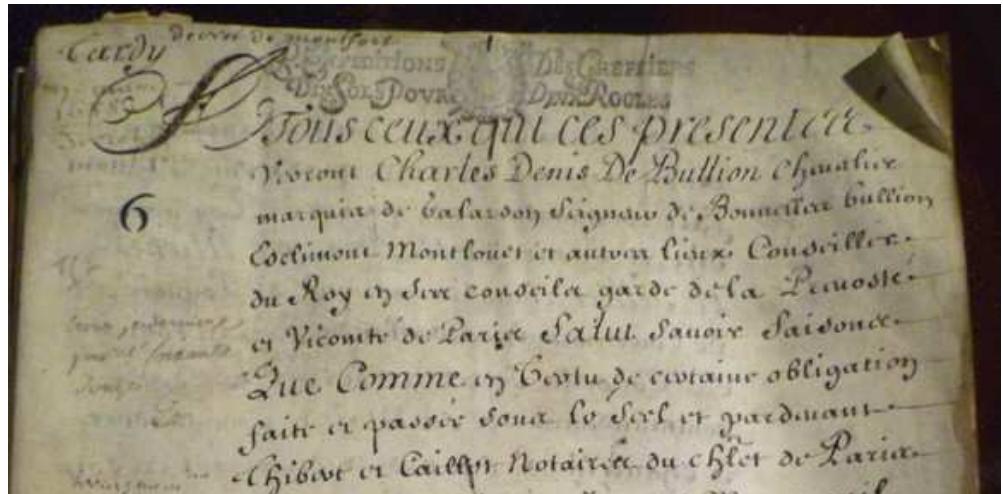
Il organise donc une vente aux enchères par décret de biens saisis. Sauf qu'il ne s'agit pas ici d'un « décret forcé », mais d'un « décret volontaire ».

Le but est de faire se manifester d'éventuels opposants à la vente ou de possibles créanciers ou bénéficiaires d'hypothèques. Comme cette recherche est clairement réglée par la procédure des saisies réelles et ventes par décret, Louvois a recours à une sorte de fausse saisie. Cette démarche est tout à fait légale et courante à l'époque.

Le 10 mars 1688, lendemain de l'acte d'acquisition, Louvois crée une obligation de 4000 livres au profit d'un de ses probables amis, Philippe Gallois ancien notaire au Châtelet. Il refuse aussitôt de payer cette dette et son ami engage donc contre lui une procédure de saisie réelle de ses biens bourguignons, suivie de leurs ventes aux enchères. On voit d'ailleurs dans ce « décret », qu'au cours de l'instance, aucun opposant ni débiteur ne s'est manifesté. C'était le but de l'opération.

Le jour de la vente arrivé (6 juillet 1689), Louvois se porte acquéreur de ses propres biens pour la somme de 62000 livres, il est représenté par François Auvry.

Philippe Gallois, aussi absent, est représenté par Gabriel Tardy, qui participe aux enchères et s'est engagé, bien sûr, à ne pas surenchérir au-delà de 62000 livres. Si Louvois avait été amené à le faire, la différence lui aurait été remboursée par les princesses, comme le prévoit l'acte de vente du 9 mars.



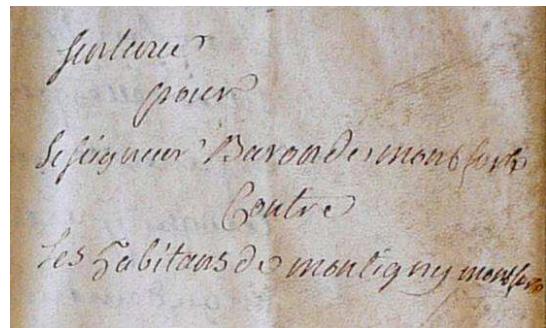
La récapitulation de cette « vente sur saisie réelle » est détaillée sur 112 pages, pratiquement sans ponctuation, comme il est d'usage à cette époque.

⁷ Archives de la Société des Sciences de Semur (photographies d'Antoine LACAILLE).

Sentence contre les habitants de Montigny (1690)

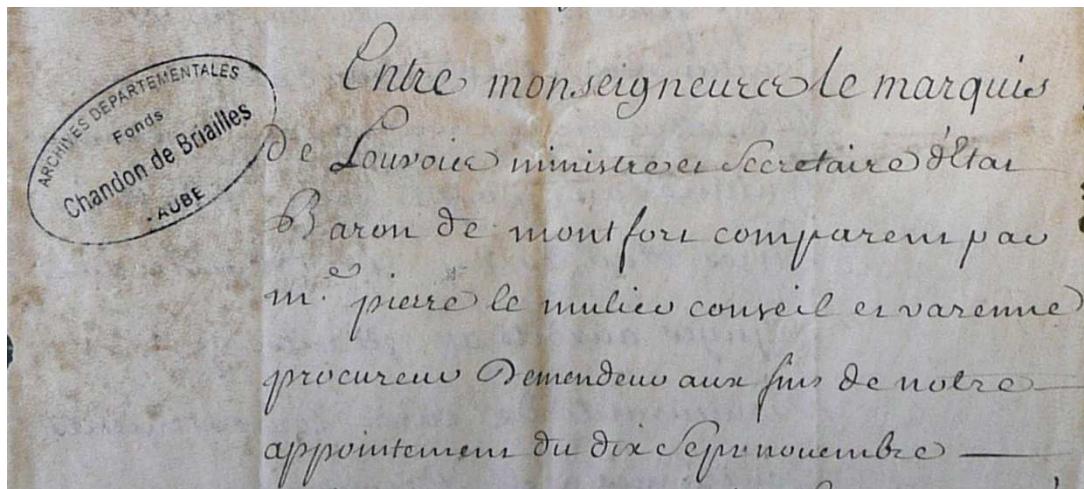
Ce document est l'expédition de l'acte final d'un procès intenté par François Michel Le TELLIER, marquis de LOUVOIS contre les habitants de Montigny-Montfort. Il est conservé dans les archives du château de la Cordelière (Chaource)¹.

Les habitants de Montigny, représentés par leurs syndics (délégués élus) Nicolas SERGENT et Claude MATRAT, refusent de participer à des réparations au château de Montfort.



LOUVOIS affirme, quant à lui, que les habitants de Montigny bénéficient, en cas de danger, de la protection du château, dans lequel ils peuvent se réfugier. A ce titre, ils sont tenus de participer à l'entretien des fortifications de la basse-cour et d'en assurer la protection.

Cette obligation figure déjà dans la reprise de fief de Frédéric Louis de Landsberg le 22 mai 1658, qui précise que le seigneur a "de toute ancienneté, droit de faire faire guet et garde en temps d'éminent péril en sa maison forte dudit Montfort par les habitans dudit lieu, Montigny-Montfort et Vilaine les Prévosts, et de les faire contribuer pour leur part et portion à l'entretenement et réparation des portes, ponts, murailles, etc."



1^{er} décembre 1690 - Extrait des registres du bailliage de Semur-en-Auxois

Du premier décembre mil six cent quatre vingt dix, expédié audit Semur par nous François BRETAGNE, conseiller du Roy, lieutenant général audit bailliage.

Entre Monseigneur le marquis de LOUVOIS, ministre, secrétaire d'Etat, Baron de Montfort, comparant par Me Pierre Le MULIER, conseil et VARENNE, procureur, demandeur aux fins de nostre appoinement du dix sept novembre dernier pour voir dire qu'il sera prononcé sur la confirmation de la sentence rendue par le juge dudit Montfort le dernier, touchant les réparations de château dudit Montfort, comme retrayants avec adjudication des dépens d'une part.

¹ Archives Départementales de l'Aube : 8J736. Fonds CHANDON de BRIAILLES. Expédition sur parchemin.

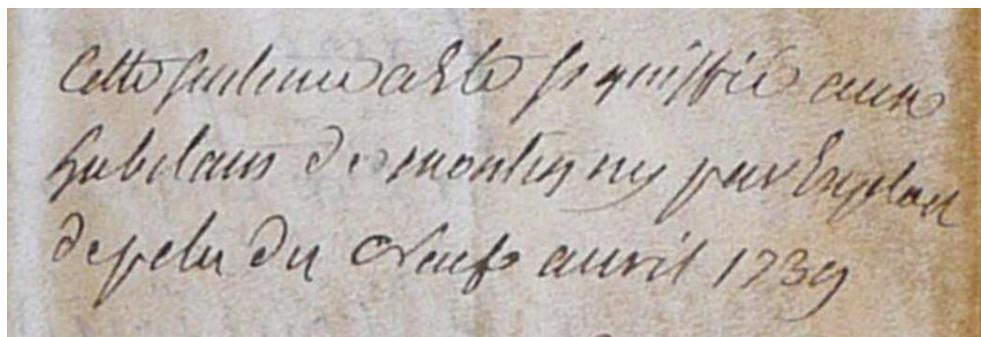
Nicolas SERGENT et Claude MATRAT le jeune, à présent sindiqs de la communauté de Montigny Montfort, présent avec maître Jacque MANIN avocat et MILLETOT procureur.

Les parties ouies et l'avocat du Roy pour le procureur du Roy en ses conclusions, de l'avis du Conseil judicialement² pris nous avons condamnés l'intimé au payement de trois livres sur les dépens préjudiciaux adjugés auxdits appellants qui demeurants de leurs consentements condamnés à se reconnoistre retrayant³ du château dudit Montfort, comme encor à payer par forme de provision le tiers du droit des réparations dont est question, qui peuvent être à leurs charges, sans préjudice du surplus, sur lequel sera fait droit à la représentation des titres, cette part allégués même sur les dépens respectivement requis par lesdites parties. Si donnons en mandement au premier huissier ou sergeant royale sur ce requis, de faire pour l'exécution des présentes, à la requeste dudit Seigneur de Montfort, tous exploits nécessaire et en certifier.

La justice du bailliage confirme donc la décision en première instance du juge de la baronnie. Les habitants de Montigny-Montfort se voient condamnés à payer "par forme de provision" le tiers de leur part des réparations effectuées au château, sans préjudice du paiement des deux autres tiers et d'une partie des frais de justice.

Un demi-siècle plus tard, Frédéric de la FOREST se voit aussi opposer le même refus de la part des habitants de Montigny. Le document porte en effet l'indication suivante :

Cette sentence a été signifiée aux habitans de Montigny par exploit de PELU du neuf avril 1739.



Les actes anciens, contrats de mariages, de vente ou d'achat, titres, accords et droits de toutes sortes étaient soigneusement conservés dans les châteaux pour être présentés comme preuve dans le cas de tels procès.

Une quantité d'actes concernant la famille de la FOREST et des actes plus anciens conservés par eux au château de Montfort se trouve aujourd'hui dans le fonds CHANDON de BRIAILLE. Il y a sans doute une filiation entre ces deux familles, qui justifie la transmission de ces archives privées.

François Michel Le TELLIER,
marquis de LOUVOIS



² Par autorité de justice

³ Ils doivent reconnaître bénéficier de l'avantage de pouvoir "se retraire" dans le château (s'y mettre en lieu sûr en cas de danger).

